Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

S/PREFECTURE D'ARLES
29 FEV. 2016
ARRIVEE

Registre des délibérations - Délibération n° 07 : 12/02/2016

AMIMATION DU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRAIRIES FLEURIES EN 2016

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze février à 9h30 sous la présidence de M. David Grzyb.

- **Étaient présents**
  - **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
  - **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud
  - **Représentants des Communes :**
    Commune d'Arles : Bernard Bacchi, David Grzyb, Claude Lecat
    Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
    Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia
  - **Représentants des établissements publics :**
    Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
    Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
    Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
    Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac
- **Avaient donné pouvoir**
  Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere
  Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Henri Pons à Corinne Chabaud
  Commune d'Arles : Alain Dervieux à Bernard Bacchi, Nicolas Koukas à Claude Lecat
  Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault à Roger De Murcia
  Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard
  Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Yves Masoni à David Grzyb
  Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Claude Rossignol à Bernard Arsac
- **Étaient absents-excusés**
  Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphat
  Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Véronique Miquelly
  Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
  Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet
  Métropole Aix-Marseille-Provence
  Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel
- **Le Conseil de Parc était représenté par 15 membres**
- **Autres personnes présentes :**
  François Roberi, chargé d'interventions unité littoral, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
  Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
  Jean-Paul Mariani, chef de projet, service « Parcs, espaces naturels et biodiversité », Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
  Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
  Aline Martin, Directrice de l'aménagement du territoire, commune d'Arles
  Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
  Sonia Ayme, responsable administratif et financier, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
  Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	23	23

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	60

Date de convocation
25/11/2015 : DG/CH – 901
20/01/2016 : DG - 901

Parc naturel régional de Camargue

Délibération n° 07 : 12/02/2016

AMIMATION DU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRAIRIES FLEURIES EN 2016

Le concours national des Prairies fleuries a été instauré en 2010 (dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité) par la Fédération des Parcs naturels régionaux et celle des Parcs nationaux de France en collaboration étroite avec la profession agricole (notamment l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture), la profession apicole et les deux Ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement. Il s'agit de valoriser des exploitants de prairies, de pelouses, de parcours herbager, en prenant en compte la qualité de l'environnement (diversité floristique et animale, présence d'espèces rares, importance du paysage et présence de haies, etc...) et des pratiques agricoles sur la parcelle en lien avec l'exploitation.

Le concours permet en outre de mettre en valeur diverses actions menées par les Parcs liées à l'agriculture, à la biodiversité ou à l'animation territoriale. **Il est devenu concours agricole en 2014 et quatre parcs naturels régionaux de la Région Provence Alpes Côte d'Azur étaient engagés en 2015 dans le concours agricole (PNR de Camargue, PNR du Luberon, PNR des Préalpes d'Azur, PNR du Queyras).**

La région Provence-Alpes Côte d'Azur a soutenu dès 2011, par le biais du Parc naturel régional de Camargue, animateur de l'action, les 4 Parcs naturels régionaux inscrits dans la démarche du concours. Une centaine de parcelles agricoles de milieux herbagers (prairies, pelouses, landes ou prairies de fauche) sont chaque année visitées par les jurys locaux des Parcs. La remise nationale des prix du concours à lieu à l'occasion du Salon de l'Agriculture à Paris.

Le Parc naturel régional de Camargue poursuit l'animation locale du concours en 2016 sur le territoire de la Réserve de Biosphère de Camargue en coopération notamment avec le Syndicat AOP Taureau de Camargue et le Syndicat Mixte de gestion de la Camargue gardoise.

Un appui financier à l'organisation du concours et à la participation au concours national agricole est sollicité pour un montant de 2 000 € (prise en charge des dépenses liées à l'organisation du concours tels que frais d'organisation, indemnités du jury, trophées et prix du concours, frais de déplacement des candidats locaux au concours national, etc...).

► Plan de financement prévisionnel

Dépenses 2016	Montant	Recettes 2016	Montant
Accompagnement du PNR de Camargue dans l'organisation du concours (frais d'organisation, jury, trophées, déplacements pour le concours national....)	2 000 €	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 000 €
Ingénierie	2 000 €	Autofinancement Parc naturel de Camargue	2 000 €
Total année 2016	**4 000 €**	**Total année 2016**	**4 000 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à solliciter les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette action, et à signer les conventions de partenariat avec les autres Parcs naturels régionaux de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

Le Président,
David Grzyb